

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Demandes de subventions FEI 2024

Séance du 03/11/2023

Délibération n°89

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 27 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle de délibérations de la mairie de Tsingoni le vendredi 03 novembre 2023 à 14heures.

Présents :

Ahmed Combo PAPA, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOHAMED Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani,

Absents :

Houssamoudine ABDALLAH, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oiduat, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR SOILIH Inchat, MDALLAH Anlamati, SOUMAILA Mhamadi.

Absents représentés :

- Houssamoudine ABDALLAH représenté par ATTIBOU Zainati,
- MADI OUSSENI Mouhamadi représenté par ISSOUFI Ramadani,
- MDALLAH Anlamati représentée par IBRAHIMA SAID Maarifa,
- MOHAMED Zainaba représentée par BOURA Zaounaki Fatima,
- YSSOUFI Chaidati représentée par Mohamed ALLAOUI,
- ABDOU Mohamed représenté par ABDOU COLO Nassuhati,
- AMBDI Youssouf représenté par SAID Mariame,
- DIGO Popina représentée par ANDJILANI Housséni
- MROIVILI MOILIM Amina représentée par CHANRANI Daoudou,
- BACAR SOILIH Inchat représentée par BOINA MZE Salim.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Le projet de finances pour 2024 prévoit un volume de fonds exceptionnel d'investissement (FEI) de 110M€ en autorisation d'engagement, à même hauteur donc que les années précédentes. Sous réserve d'ajustements au cours des débats budgétaires en cours relatifs au projet de loi de finances pour 2024.

Il est prévu que le FEI soit réservé à des projets réalisables dans un calendrier resserré : avec dans toute la mesure du possible un démarrage opérationnel dans l'année de la programmation, et un achèvement dans une durée maximum de 4 ans.

Les projets les plus importants (opérations lourdes, onéreuses et s'inscrivant dans une durée plus importante) doivent être orientés vers d'autres dispositifs de financement, notamment les contrats de convergence et de transformation.

Cette orientation doit permettre de faire en sorte que le FEI réponde, avec un impact visible sur le quotidien de la population, aux besoins prioritaires des territoires.

Au-delà de ces considérations générales, pour être éligibles, les projets devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Porter sur la réalisation ou la modernisation d'infrastructures ou d'équipements publics à usage collectif participant de façon déterminante, de manière directe ou indirecte, au développement économique, social, environnemental et énergétique de la collectivité,
- Avoir atteint un stade de maturité technique et administrative permettant un engagement rapide,
- Apporter la garantie d'un début de réalisation au cours de l'année 2024,
- Présenter un plan de financement prévisionnel réaliste,
- Et justifier de la maîtrise foncière.

Vu la circulaire du Ministre chargé des Outre-mer en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la programmation du fonds exceptionnel d'investissement pour 2024 ;

Vu l'appel à projets du fonds exceptionnel d'investissement 2024 pour Mayotte en date du 14 septembre 2023,

Considérant les besoins de la communauté de communes du centre-ouest en matière de financements ;

Considérant l'éligibilité des projets à financer au regard des critères définies dans la circulaire sus-indiquée ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De solliciter les subventions suivantes :

Projet : Aménagement Parcs de Loisirs 3CO (prêt à partir en travaux consultation terminée)

Plan de financement

FEI	80,00%	1 737 351,75 €
FCTVA	16,40%	356 157,11 €
3CO	3,60%	78 180,83 €
Total	100%	2 171 689,69 €

Projet : Aménagement des locaux de la police intercommunale (Consultation finie prêt à partir en travaux)

Plan de financement

FEI	80,00%	252 988,38 €
FCTVA	16,40%	51 862,62 €
3CO	3,60%	11 384,48 €
Total	100%	316 235,47 €

Projet : CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FROIDE POSITIVE SOLAIRE (PRO-DCE fini, prêt à partir en consultation)

Plan de financement

FEI	80,00%	265 949,46 €
FCTVA	16,40%	54 519,64 €
3CO	3,60%	11 967,73 €
Total	100%	332 436,83 €

Projet : Aménagement de Tahiti plage (conception en cours AVP)

Plan de financement

FEI	80,00%	3 993 864,00 €
FCTVA	16,40%	818 742,12 €
3CO	3,60%	179 723,88 €
Total	100%	4 992 330,00 €

Projet : protection submersion marine et la mise en valeur de la plage d'Ambato (conception en cours AVP)

Plan de financement

FEI	80,00%	3 550 738,46 €
FCTVA	16,40%	727 901,38 €
3CO	3,60%	159 783,23 €
Total	100%	4 438 423,07 €

Projet : Marché intercommunal de KAHANI (Conception en cours ESQ)

Plan de financement :

FEI	80,00%	1 995 200,00 €
FCTVA	16,40%	409 016,00 €
3CO	3,60%	89 784,00 €
Total	100%	2 494 000,00 €

De solliciter l'autorisation d'engager les travaux sans présager du bénéfice des subventions sollicitées afin de répondre au plus tôt à la demande sociale exprimée.

De mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

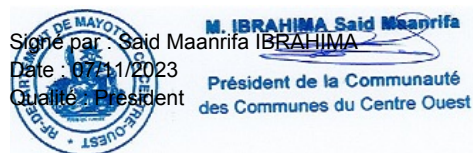
Fait et délibéré le 03 novembre 2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : **Said Maanrifa IBRAHIMA**
Date : 07/11/2023
Qualité : **Président**



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**